

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 79

Genève, le 30 janvier 2013

"AYA Info" est en ligne sur cinq sites Internet :

- <http://www.terrabrasil.ch> > Aya Info,
- <http://www.humanitaire.ws> > Rubriques > AYA,
- <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités
- <http://plateforme-autochtones.ifaway.net> "
- <http://www.secoya.org.br/>

La commune de Meyrin fait progresser l'exercice de la citoyenneté chez les Yanomami

Les Yanomami subissent, malgré eux, les effets d'un système qui leur est étranger à bien des égards. Ils n'ont guère de prise sur leur propre destin. Mais la situation évolue positivement grâce, en partie, à l'appui de la commune de Meyrin.

En 2010, cette municipalité genevoise a accordé une subvention à un projet soutenu par notre association en faveur du renforcement des compétences des leaders Yanomami et du processus organisationnel de ces indiens de l'État d'Amazonas. Il s'agissait de soutenir un programme de notre partenaire brésilien, le "Service et Coopération avec le Peuple Yanomami – SECOYA" dont le siège est à Manaus et qui travaille depuis de nombreuses années dans cette partie du Brésil. Le projet a été réalisé en plusieurs étapes.

- Une phase préparatoire a eu lieu en décembre 2010. Les animateurs de la SECOYA ont visité plusieurs communautés pour une sorte de "mise à jour" des problèmes rencontrés par les habitants des villages dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement durable.
- Une deuxième phase a commencé en avril 2011 par des réunions de démocratie participative dans une dizaine de villages de la vallée du rio Marauá. Il s'agissait surtout de préparer un [premier](#) cours plus formel, qui a eu lieu du 20 au 28 avril dans la communauté de Komixiwë. La plupart des 47 leaders présents venaient des "xapono" (villages) du rio Marauá. Un [deuxième](#) cours a eu lieu à Bicho-Açu entre le 18 et le 27 octobre 2011.

Près de cinquante leaders étaient présents, parmi lesquels des chefs traditionnels, des enseignants et des agents indigènes de santé. Les habitants de Bicho-Açu ont pris la responsabilité de la préparation des lieux et de la logistique du cours. Pendant deux jours, les participants ont préparé la IIe [Assemblée](#) Yanomami de l'Etat d'Amazonas qui a eu lieu du 22 au 28 novembre 2011.

En 2010, les animateurs de la Secoya avaient constaté un certain découragement au sein des communautés, ceci en raison de la dégradation des conditions de vie et de l'état d'abandon dans lequel elles se trouvaient. Depuis, elles ont organisé plusieurs délégations auprès des responsables des services publics en charge de la santé ou de l'éducation. Des nouvelles très récentes montrent que la volonté de s'organiser s'est encore accentuée ces derniers mois. Ces initiatives témoignent de la renaissance d'un certain dynamisme auquel le projet n'est pas étranger.

En décembre dernier, AYA a remis les rapports technique et financier finals de ce projet à la mairie de Meyrin.

Notre association remercie chaleureusement les autorités de cette commune pour avoir accepté de soutenir ce projet, notamment en raison de son caractère particulier. En effet, il ne s'agit pas d'un projet de réalisations concrètes, certes utiles, mais qui ont leurs limites. Ce programme de formation a une visée plus large : l'objectif est de réduire les causes mêmes des déficiences des systèmes d'éducation ou de santé constatée dans les villages,

Les résultats attendus concernent l'ensemble des Yanomami de l'État d'Amazonas. De plus, avec cette pratique de la citoyenneté, les membres des communautés indigènes sont davantage les sujets de leur propre destin.

Conseil des droits de l'homme, la France et les amérindiens de Guyane

Ce mois de janvier, la France est l'un des quatorze pays inscrits à l'ordre du jour de la 15^e session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de [l'Examen périodique universel](#) - EPU.

C'est une procédure destinée à faire le point sur l'application des droits humains dans les différents États. Le premier examen concernant la France a eu lieu en 2008. Les droits des peuples autochtones sont abordés dans plusieurs textes. En voici plusieurs exemples.

Dans son rapport national, le gouvernement français rappelle qu'en 2007, il a voté en faveur de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La France "*s'attache donc à prendre en compte les aspirations exprimées par les populations autochtones dans le principe constitutionnel d'égalité des citoyens*". Il signale également la tenue, en Guyane en décembre 2011 des "États généraux du multilinguisme dans les outre-mer".

Dans la "Compilation" établie par le Haut-Commissariat, il est noté que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme – CNCDH - un organisme français officiel - recommande la signature et la ratification dans les meilleurs délais de plusieurs instruments internationaux, dont la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.

De son côté, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale – CERD (un organe onusien) se dit préoccupé par le fait que le système actuel ne permettait pas de reconnaître des droits collectifs aux peuples autochtones, notamment le droit ancestral à la terre. Il a recommandé à la France de reconnaître ces droits. Le gouvernement français dispose d'une "Feuille de route". Il répondra à ces interpellations lors de la 23^e session du Conseil des Droits de l'homme en mai-juin prochain. Présente à Genève pour assister aux débats, Florencine Edouard, coordinatrice de l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane – ONAG a exprimé sa déception vis à vis du rapport présenté par la France face à la situation dans laquelle se trouvent les communautés amérindiennes de Guyane, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. En novembre 2012 l'ONAG a publié une [déclaration](#) sur les droits autochtones. Elle demande également la signature et la ratification de la Convention 169 de l'OIT.

À Rio de Janeiro, les indiens de "l'Aldeia Maracanã" refusent de quitter les lieux

C'est connu, la Coupe du monde de football 2014 se déroulera dans une douzaine de villes brésiliennes. Les travaux de rénovation ou de reconstruction des stades sont commencés. C'est le cas à Rio de Janeiro où le célèbre stade de Maracana et la zone qui lui est proche font l'objet d'aménagements. Les autorités de l'État de Rio de Janeiro ont décidé de démolir un bâtiment du 19^e siècle qui a été, dès 1910, le siège de la Société de Protection des Indiens – SPI, l'ancêtre de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI. Il a aussi abrité le Musée de l'indien de 1953 à 1977.

Laissé à l'abandon, il est occupé depuis 2006 par une soixantaine d'indigènes de plusieurs ethnies qui refusent de quitter ce qu'ils appellent maintenant l'Aldeia Maracanã. Une controverse est née. Un mouvement de solidarité s'est créé, [site](#) Internet à l'appui.

La Fédération Internationale de Football Association – FIFA a démenti avoir demandé à l'État de Rio de démolir cet immeuble. Le [Ministère Public Fédéral](#) est intervenu pour en empêcher la démolition. La [Commission](#) des droits humains et des minorités de la Chambre des députés et d'autres entités ont manifesté leur solidarité à l'égard des indiens. Parmi celles-ci on trouve l'Articulation nationale des Comités populaires de la Coupe du monde 2014 et des Olympiades 2016. Cette [Articulation](#) regroupe les douze comités populaires, constitués de nombreux mouvements sociaux, dans les villes où se dérouleront les différents matches.

Ces comités ont pour objectif de faire respecter les droits des habitants et des travailleurs avant et pendant le déroulement des manifestations. Un membre de cette articulation était récemment de passage en Suisse où siègent le Comité International Olympique – CIO et la FIFA.

Selon les dernières [informations](#), les autorités ont renoncé à la démolition et ont l'intention de rénover l'immeuble. Les occupants refusent de quitter les lieux. À suivre...

Les États invités à signer la Convention de Minamata sur le mercure

À Genève, le 19 janvier au matin, après une semaine de négociations, 137 pays ont accepté d'adopter un traité international de prévention des émissions et rejets de mercure, ce métal lourd, dangereux pour la santé de millions d'êtres humains.

Une [idée suisse](#) dit l'Office fédéral de l'environnement - [OFEV](#). La Convention, élaborée sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement - [PNUE](#), sera soumise à la signature des États en octobre prochain dans la ville japonaise de Minamata; une cité dont les habitants ont particulièrement souffert d'une pollution au mercure des années durant. Elle entrera en vigueur trois mois après sa ratification par cinquante États. Le PNUE estime à 727 tonnes les émissions annuelles de mercure causées par

l'orpaillage, soit 35% des émissions mondiales. Les orpailleurs d'Amazonie sont donc concernés par cet accord. En effet, un article et une annexe du [projet](#) de Convention traitent de "l'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or", celle qui est réalisée par "des mineurs individuels ou de petites entreprises dont les investissements et la production sont limités".

Tous les pays de la région étaient représentés sauf le Surinam.

Selon le "[Bulletin des Négociations de la Terre](#)", le Brésil a participé activement à ces dernières discussions. Le texte officiel du traité devrait être publié en mars. En décembre 2012, L'International Pops Elimination Network - [IPEN](#) a envoyé une [note](#) aux autorités brésiliennes pour lui faire part de ses réserves à l'égard du projet de Convention qui, selon l'ONG ne répond pas aux objectifs fixés, notamment par manque de définitions et délais précis. Le même [texte](#) a été adressé aux délégués à la Conférence.

Au terme de celle-ci, elle a publié un [communiqué](#) dans lequel elle exprime ses critiques à l'égard d'un texte qu'elle juge insuffisant. En mars 2011, le Ministère brésilien de l'environnement a créé un [Groupe de travail](#) pour suivre les négociations relatives à cette Convention.

À voir dorénavant quelle suite, le Brésil et les autres pays amazoniens concernés par l'orpaillage, entendent donner à cet accord.

Bernard Comoli

Important : L'activation des liens hypertextes renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>